

Image not found or type unknown



Bois de chauffage auto entrepreneur

Par **fafa89**, le **23/01/2013 à 18:52**

Bonjour,

Je voudrais savoir si c'est possible d'être auto entrepreneur dans le bois de chauffage. Par exemple moi être la gérante et mon conjoint qui travaillerait pour moi, bûcheron et livreur.

Merci de me répondre merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **24/01/2013 à 14:51**

Bonjour

oui le conjoint d'un auto-entrepreneur peut être déclaré comme salarié .

Restant à votre disposition